

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU
Maître de recherches au C.N.R.S., Paris.

Épilogue numismatique de la question d'*Alesia*

Dès qu'un livre nouveau vient présenter au public éclairé les arguments numismatiques favorables à la localisation en Bourgogne de l'*Alesia* des *Commentaires*, notre courrier contient quelques lettres hostiles à la validité de ces témoignages¹. Les plus radicaux de nos correspondants nient même franchement l'authenticité des découvertes mobilières faites en 1863 sur la rive droite de l'Oze, à l'emplacement mentionné par Napoléon III au pied du mont Réa. Ils reprennent l'une ou l'autre des objections soutenues quant aux monnaies par les partisans du site d'Alaise et formulées, avec netteté et non sans courage, par Léon Fallue, dès 1867².

Nous n'épiloguons pas sur la qualité des diverses catégories de preuve, mais il est évident que ni les données topographiques du texte antique fondamental, ni les apports de l'archéologie ne paraissent leur offrir cet aspect de réalité immédiatement perceptible seul propre à convaincre certains esprits de bonne foi. Ils redoutent l'habileté des sophistes qui parviennent à tirer des conclusions contradictoires des mêmes prémisses à l'exemple d'avocats plaidant pour des adversaires avec un égal pouvoir de persuader. Certes, la méthode discursive a ses faiblesses et rien ne vaut les faits établis pour contraindre sans appel notre jugement. Dans l'affaire de la localisation d'*Alesia*, les monnaies nous semblent constituer l'appareil de preuve décisif, parce que la composition de la récolte nous apporte des faits et des objets dont les caractères de temps et de lieu sont d'une totale spécificité. S'ils ne peuvent convaincre, rien d'autre jamais ne le pourra.

1. Parmi ces livres, citons Albert COLOMBET, *A la recherche d'Alésia...*, Dijon, 1952 ; Jérôme CARCOPINO, *Alésia et les ruses de César*, Paris, 1958. Réédition par les soins de Paul-Marie Duval de l'ouvrage de Camille JULLIAN, *Vercingétorix*, Paris, 1963. Joël LE GALL, *Alésia, archéologie et histoire*, Paris, 1963.

2. Léon FALLUE, *Études archéologiques sur l'Histoire de Jules César par l'empereur Napoléon III...*, Paris, 1867, 114 p. L'ouvrage est dédié « à Jules Quicherat et à nos adhérents dans la question d'Alésia ».

La connaissance de la numismatique gauloise au temps du Second Empire était loin d'atteindre la nôtre et pourtant les opposants au site d'Alise avaient compris le danger pour leur thèse que représentaient les monnaies du mont Réa ; c'est pourquoi Fallue s'y arrêta longuement et c'est aussi pourquoi le moyen le plus opérant de désarmer l'objection abusive et d'atteindre les réalités nous paraît être d'examiner l'une après l'autre les critiques de Léon Fallue. Souvent opportunes et raisonnables dans l'état de la science en 1867, elles ont embarrassé les meilleurs numismates depuis A. de Barthélemy jusqu'à A. Blanchet. Ces savants n'ont pas toujours su faire face aux contestations et leur attitude de défenseurs de la vérité officielle a pu paraître chercher à substituer l'argument d'autorité à la démonstration, ce qui finalement n'a pas emporté toute l'adhésion intime du public éclairé¹. En mettant bien en lumière les objections et les réponses, que les dernières acquisitions de la numismatique gauloise autorisent maintenant, nous aurons eu l'occasion de dresser un exposé presque complet des multiples petits problèmes imbriqués et de leurs solutions concordantes. Et si alors nos lecteurs ne sont pas encore disposés à conclure, nous les inviterons à voir avec nous ce que la fraude eût suggéré à des faussaires et l'impossibilité intellectuelle ou simplement matérielle où ils eussent été de préparer la récolte monétaire de 1863, telle qu'elle nous a été rapportée par l'empereur.

I. LES CRITIQUES DE LÉON FALLUE

Léon Fallue présenta la thèse des partisans d'Alaise, défendue par Jules Quicherat, dans les pages 87 à 90 de son livre. Dans l'année même de sa parution, A. de Barthélemy en rendit compte et entreprit la réfutation. Ce numismate, qui devait au long des quelque quarante années qui lui restaient à vivre devenir le plus compétent de tous, montra malheureusement dans cette réplique qu'il connaissait alors assez mal la question ; il écrivit en effet, à propos de l'emplacement des découvertes du mont Réa : « Toutes les pièces gauloises, et pas une seule romaine, proviennent du camp du Réa, de la rive gauche de l'ancien lit du Rabutin, de la rive gauche de l'Ozerain. Les deniers romains ont été découverts ensemble dans les fossés du camp D de la planche XXV annexée à l'Histoire de Jules César »². Donc, en 1867,

1. Rappelons l'opinion de Daniel-Rops : « Nous parlons du pays de Saba, mais où était exactement Saba ? Quelle ville a le droit de revendiquer la gloire d'avoir été la capitale des temps anciens ? A vrai dire, la question est plus embrouillée encore que celle d'Alésia » (La caravane de la Reine de Saba, dans *Marco Polo*, mars 1956, p. 8, col. 2 [*Voyages et voyageurs de la Bible*, IV]).

2. A. de BARTHÉLEMY, *Alésia, son véritable emplacement*, in *Revue des Questions historiques*, t. III, p. 5-67.

A. de Barthélemy tenait « le camp du Réa » et le camp D de la nomenclature de Napoléon III pour des lieux distincts et les monnaies gauloises et romaines comme séparément originaires de chacun d'eux. Ce n'était pas heureux. Dans son *Traité des monnaies gauloises*, A. Blanchet a consacré peu de lignes à la question, en se reportant à l'étude de Barthélemy¹. Quel que soit notre attachement à ces devanciers, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que les numismates du XIX^e et du XX^e siècle ont éludé l'examen objectif des critiques de Léon Fallue. En vérité, il était alors impossible, dans l'état de notre science, de trouver à plusieurs anomalies apparentes, dénoncées clairement dans son livre, des explications convaincantes ; et ces hommes de grand mérite n'ont pu tirer de la numismatique ce qu'elle contenait. Notre position sera beaucoup plus confortable parce que, depuis l'époque de la publication du *Traité des monnaies gauloises*, la numismatique de la Gaule indépendante a, nous osons l'écrire, fait des progrès fondamentaux. Nous pouvons donc aujourd'hui examiner point par point les observations de Léon Fallue et présenter enfin la réponse que l'avancement de notre spécialité impose pour chacune d'elles.

1^{re} observation (p. 87).

Léon Fallue s'est étonné que les monnaies aient été trouvées à l'emplacement dit du camp D, « dans l'angle de l'Oze et du Rabutin », ajoutant : « les objets antiques qu'on nous présente n'auraient dû se trouver que dans les fossés ».

A vrai dire, cette observation n'est pas principalement numismatique, mais elle est plus large : même si l'on récusait systématiquement la bonne foi de Napoléon III, on ne saurait mettre en doute les relevés d'objets recueillis, tenus à l'époque par Victor Pernet, communiqués en ces derniers temps par M^{lle} Pernet, sa petite-fille, à M. J. Le Gall, directeur des fouilles d'Alise. Comme ces papiers le prouvent, les monnaies ont été découvertes au long des années 1861 à 1865. Elles ont été notées par Pernet sans identification autre que « catégorielle », telle que « monnaie gauloise » ou « monnaie romaine », mais les relevés journaliers sont appuyés par des croquis cotés des objets recueillis le long des fossés. En ce qui concerne l'emplacement dit du camp D, ces croquis suivent les fossés sur de grandes longueurs. Le professeur

1. « Le fait que plusieurs pièces recueillies à Alise étaient inconnues avant les fouilles, prouve suffisamment qu'elles n'ont pas été enterrées pour les besoins d'une cause. » Une note de bas de page renvoie à la publication d'A. de Barthélemy ; or, l'article de cet auteur signalait effectivement qu'on a trouvé « des monnaies inédites et inconnues, dont l'existence n'était pas soupçonnée », mais il ne nous a pas fait savoir lesquelles. A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 497.

Le Gall estime à un maximum de 250 mètres courants par mois la progression de la fouille. Nous ne pouvons pas donner ici de précisions, qu'on trouvera dans la publication de M. Le Gall, mais, avec son amicale autorisation, nous nous bornerons à quelques indications, abrégées, mais suffisantes.

a) *Lieux de découverte.*

- (au pied du mont Réa) et « en Marcelois »,
- dans la circonvallation sur la rive gauche de l'Ozerain,
- dans la plaine des Laumes sur la rive droite de l'Ozerain,
- dans le 3^e fossé de la contrevallation, plaine des Laumes,
- dans le *castellum* des Fenaults, rive gauche de l'Ozerain (camp K),
- sur la voie romaine des Fenaults,
- montagne de Flavigny.

b) *Position.*

En général au fond des fossés, mais, parfois, des remarques stratigraphiques sommaires indiquent un niveau dans le fossé.

c) *Contexte.*

Les monnaies ont été recueillies parmi un mobilier militaire nombreux.

Il résulte des papiers de Pernet que la grande masse des monnaies provient des fossés, comme le souhaitait Léon Fallue. C'est du reste ce qu'avait écrit Napoléon III : « Les fouilles ont fait découvrir dans les fossés une foule d'objets intéressants, entre autres plus de six cents monnaies romaines et gauloises »¹.

2^e observation (p. 87).

« Que nos contradicteurs remercient la Providence d'avoir fait tomber de la poche des légionnaires cent trente-quatre médailles consulaires, de dates graduées, depuis 537 avant notre ère jusqu'à l'année 700, lesquelles offrent un intervalle de cent soixante-trois ans. Je doute que pareille chose arrive jamais, et que l'on trouve dans les tranchées

1. Trois éditions existent de l'*Histoire de Jules César* : 1^o L'édition dite in-folio, en réalité in-quarto, dont le tome II, celui qui nous intéresse, est sorti des presses de l'Imprimerie impériale en 1866. 2^o Une édition in-octavo (t. I = VII + 415 p., t. II = VII + 583 p.), la plus couramment consultée, sortie la même année 1866, à Paris, due à l'imprimeur H. Plon. Les pages 316 à 323 du tome II sont consacrées aux fouilles. L'appendice C (p. 555 à 561) donne le détail des découvertes de monnaies gauloises et romaines. Cet appendice a été reproduit, avec quelques modifications, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1875, t. I, p. 36-39). 3^o Une autre édition in-octavo, du même éditeur, composée à l'aide de caractères plus petits (t. I = VIII + 469 p., t. II = VI + 647 p., pas d'erratum). L'atlas est commun aux deux éditions in-octavo. *Non vidi* (renseignement du à l'obligeance de M. J. Le Gall).

de Solférino des monnaies de types variés, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III. »

Cette sorte de censure, formulée sur le ton de la raillerie, témoigne de la méconnaissance de la circulation monétaire romaine entre les mains des légionnaires opérant en Gaule. Des deniers de la république romaine, de dates effectivement graduées, se trouvent dans les dépôts confiés au sol de la Gaule, après la défaite d'*Alesia*, et montrent un *facies* comparable au *facies* observé pour la récolte de Grésigny. Un exemple, que nous avons publié¹, est constitué par la découverte, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), en 1919, du trésor dit de Villette, qui comprenait des monnaies gauloises et 241 deniers romains, enfouis vers 42-41 av. J.-C. La date des deniers, selon le comput de Cohen, allait de 214 à 43 et, toujours selon le même auteur, il y avait trente-cinq pièces antérieures à 100 av. J.-C. Nous pouvons aboutir à de semblables constatations en analysant, par exemple, le trésor de Vernon (Vienne), enfoui peu après 45 avant notre ère ou celui du mont Beuvray, postérieur à 31. On y retrouve les mêmes deniers consulaires de haute époque, au nom de la *gens* Atilia et des familles Baebia, Cornelia, Fannia, Fabia, Lucretia, Terentia, etc. Il suffit de consulter le solide ouvrage de M. Sture Bolin, *State and Currency in the Roman Empire* (Stockholm, 1958), pour constater, par le tableau de la page 53, la survivance prolongée des deniers romains dans la circulation depuis les origines jusqu'à l'époque de Trajan (98-117). Sous les Flaviens, la proportion des deniers de la république atteignait encore 64,1%.

Du reste, la comparaison entre le *facies* de la récolte de Grésigny et celui du trésor de Villette est tout à fait démonstrative de l'« invariance » de ce *facies* pour la présence monétaire romaine en Gaule. Si l'on considère, en effet, dans un premier groupe les monnaies allant de la création du denier à 101 (selon le comput de Cohen), et dans un second groupe celles qui couvrent les années 100 à 54 (l'année ultime représentée à Grésigny), nous obtenons la comparaison suivante :

	Grésigny	Villette
Groupe I	15,6 %	14,4 %
Groupe II	84,3 %	85,5 %
	99,9 %	99,9 %

Au long de la dizaine d'années séparant les pertes de Grésigny de l'enlèvement de Villette, c'est à peine si le nombre des deniers les plus anciens avait reculé de 1,2%.

Donc, l'objection relative à l'ancienneté, qui pouvait paraître

1. Note sur la distribution chronologique des monnaies romaines d'Alise, in *Revue archéologique de l'Est*, t. IX, 1958, 4, p. 360.

excessive, des pièces romaines possédées par les légionnaires, en 52, tombe définitivement devant les faits aujourd'hui bien établis.

3^e observation (p. 88).

« Nous nous sommes demandé si (les monnaies romaines trouvées à Grésigny) sont en argent, si ce sont des deniers ou des sesterces. On aurait dû nous le dire. Nous pensons qu'on n'a recueilli que des deniers, monnaie un peu moins grande que notre pièce d'un franc actuelle. On regrettera qu'ils n'aient pas été accompagnés de quelques-uns de ces sesterces dont César gratifia tant de fois ses troupes. »

Le sesterce était à la fois une monnaie réelle, qui valait le quart du denier ou la moitié d'un quinaire, et une monnaie de compte. Lorsque César accordait une gratification dont la somme était exprimée en sesterces, il s'agissait de la monnaie de compte. La monnaie réelle, la pièce d'un sesterce, était peu frappée et, par conséquent, elle était rare. Napoléon III n'a constaté à Grésigny que la présence de deniers et de quinaires et ce fait est tout à fait normal.

4^e observation (p. 88).

« J'aurais désiré savoir s'il y avait des consulaires en bronze, pièces si communes encore de nos jours. S'il n'en a pas été recueilli devant Alise, on conviendra que les légionnaires de César étaient plus riches que nos soldats actuels, qui ont plutôt des sous que des monnaies d'argent dans leurs poches. »

En effet, Napoléon III n'a signalé qu'une monnaie de bronze ; mais, il est démontré, par l'examen des trésors monétaires trouvés en France et enfouis avant 50, que les monnaies romaines ne circulèrent pas parmi les barbares pendant la guerre. C'est ce qu'a constaté naguère M. Henri Rolland, qui écrit : « En raison de la relation qui existe souvent entre les dépôts monétaires et les événements militaires, on serait en droit de croire que les campagnes de César... motivèrent la dissimulation de nombreux trésors ; le fait est probable, et beaucoup de cachettes de monnaies gauloises n'eurent sans doute pas d'autre origine ; mais on est surpris de constater que, durant cette période de troubles, on ne signale aucun enfouissement de monnaies de la République romaine. Cette carence donne l'impression que le numéraire importé n'était pas encore d'un usage courant dans la Gaule indépendante. Il faut en effet attendre la fin des hostilités pour retrouver une série de dépôts monétaires où apparaissent des deniers républicains »¹. Les monnaies romaines trouvées dans les fossés de

1. HENRI ROLLAND, *Monnaies de la République romaine trouvées en Gaule*, in *Actes du XVII^e et XVIII^e Congrès de la Fédération historique du Languedoc*, à Montpellier, 1956, p. 36.

Grésigny montrent cependant que du numéraire romain était importé en Gaule, mais, puisque les espèces romaines ne circulaient pas entre les mains des Gaulois, c'est qu'elles demeuraient entre les mains des Romains. Ainsi en va-t-il souvent de nos jours parmi les troupes stationnées à l'étranger. Les militaires américains affectés en France y possèdent des dollars, mais les dollars ne circulent pas parmi les Français. Lorsqu'ils quittent leur territoire national, ces militaires ne doivent pas volontiers se charger de pièces divisionnaires encombrantes ; en tout cas, les Romains, eux, ne s'en chargeaient pas et cet état de choses dut se prolonger longtemps, car le trésor de Villette, celui de Vernon, que nous avons cités, et bien d'autres, enfouis dans les dix années qui suivirent la fin de la guerre, ne contenaient pas de monnaies de bronze. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il en fût de même à Grésigny, en 52.

5^e observation (p. 88).

« Que dirons-nous de médailles gauloises provenant de la même source ? On en trouve de vingt peuples différents qui n'ont jamais attaqué le fossé inférieur du camp D. »

Fallue croyait que les monnaies émises par un peuple demeuraient entre les mains de ses guerriers et que par conséquent les pertes de numéraire étaient le fait des contingents venus des diverses cités. Selon ce principe, logiquement il voyait une discordance entre les peuples choisis, qui participèrent à l'attaque commandée par Vercassivellaunus, et les monnaies qui, elles, provenaient « de vingt peuples différents »¹. Et, comme l'opinion doctrinale de Fallue était partagée par Saulcy et le fut par les numismates jusqu'à Blanchet lui-même, l'objection ne laissait pas d'être des plus embarrassantes. Aujourd'hui, nous ne pourrions plus soutenir que le *facies* d'une récolte doive être fonction directe de la proportion des effectifs, car les grandes lignes de l'évolution de la circulation des numéraires en Gaule sont maintenant clairement établies. A la fin de l'indépendance, avant l'entrée d'une nation dans la guerre, son numéraire restait confiné entre les

1. Selon César (*B.G.*, VII, 83), soixante mille hommes furent engagés sous le commandement de l'Arverne Vercassivellaunus. Cet ensemble comprenait donc évidemment des Arvernes ; sans doute formaient-ils même le gros de l'armée. Nous savons que les *Lemovices Aremorici* faisaient partie de l'action, puisque leur chef y trouva la mort. Le lot important des monnaies éduennes, celui des monnaies sénones et celui des monnaies bituriges nous donneraient aussi à penser que les Éduens, les Sénons et les Bituriges étaient de l'affaire. — Dans la récolte de Grésigny, les monnaies recueillies dans les fossés se répartissent comme suit : Arvernes, 21 % ; Éduens, 15 % ; Bituriges, 10 % ; Sénons, 8,6 % ; Lemovices, 2,6 %.

Il serait imprudent d'établir une équation entre le nombre des monnaies et celui des effectifs ; la numismatique ne nous donne qu'une indication d'autant plus probable que le lot est considérable.

limites territoriales, avec une discrète osmose frontalière ; telle était la règle depuis que l'indépendance économique des cités, après la chute de l'empire arverne, avait abouti à une différenciation complète des monnayages, dont la richesse interne était variable¹. La guerre provoqua la formation d'alliances régionales, de ligues, des déplacements d'armées et même de populations en fuite ; la monnaie, par la force des choses, fut transportée au loin ; la récolte de Grésigny en est un exemple. D'autre part, à la suite du grand nombre d'enfouissements non récupérés, la pénurie de numéraire gênait considérablement les transactions ; il devint vite nécessaire d'accepter, selon un barème que détermina l'usage, les espèces venues de partout. On passa bientôt du stade de la régionalisation de la monnaie à celui de la généralisation et c'est de celui-ci que donne acte la récolte de Grésigny. Il n'était donc pas nécessaire d'être Arverne, en 52, pour se servir de pièces émises par les Arvernes. Des statistiques étroites, fondées sur la distribution des monnaies dans une collection archéologique, seraient donc affectées par une cause d'erreur primordiale. Il demeure vrai que les lots *dominants* d'une telle collection peuvent indiquer une présomption en faveur de leur origine locale ou même de voisinage, mais c'est une affaire d'appréciation de spécialiste, car de nombreux éléments interfèrent dans un tel jugement, et l'on ne peut en tout cas tirer aucune conclusion de cette sorte lorsqu'il s'agit de petits nombres².

Dans le cas de certaines monnaies d'argent barbares, dont le poids correspond à celui du quinaire romain, particulièrement dans celui du monnayage au nom de Togirix, il ne faut pas perdre de vue que, manifestement, elles servirent de numéraire aux troupes romaines, qui les répandirent partout à travers la Gaule³. Les monnaies de Togirix, même en grande majorité dans une découverte ou une récolte, n'indiquent pas la présence des Séquanes, qui en étaient les auteurs, mais

1. A plusieurs reprises nous avons eu l'occasion d'exposer, dans les grandes lignes, les principes de la circulation des monnaies gauloises et par conséquent leur distribution en fonction des époques considérées. Cf. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1957, p. 86-96.

2. Ainsi, la récolte considérable de monnaies gauloises faite à Pommiers (Aisne) au siècle dernier a donné des espèces originaires d'un grand nombre de peuples gaulois, de Marseille, d'Avenio, etc. Vauvillé croyait, selon la théorie traditionnelle, y voir la preuve matérielle que « les habitants de Noviodunum avaient des relations assez importantes avec toutes ces peuplades bien avant la conquête romaine » (O. VAUVILLÉ, *Inventaires des monnaies gauloises qui ont été recueillies dans l'arrondissement de Soissons*, in *Bull. archéologique du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 546). Il n'en était évidemment rien, mais c'est à bon droit que le lot de 909 monnaies à la légende CRICIRV, sur 1 821 monnaies gauloises déterminées, représentant 49,80 % des monnaies gauloises de l'enceinte, a été considéré comme représentant le monnayage local, celui des Suessions.

3. Voir notre exposé de la question, dans *Revue archéologique de l'Est*, t. XIII, 1962, 1/2, p. 111-112.

peuvent suggérer celle d'une armée romaine, si l'enfouissement date du temps de la guerre, comme elles peuvent avoir été confiées au sol par les Gaulois, si le dépôt ou la perte date de l'époque gallo-romaine dans les vingt années qui ont suivi le désastre d'*Alesia*¹.

Ces généralités étant posées, le compte fait, dans la récolte de Grésigny, de 21 % de monnaies classées aux Arvernes², de même que les 15 % de monnaies éduennes, désignent les Arvernes et les Éduens comme un effectif probablement dominant sur le site, mais il serait assez aventureux de pousser l'analyse statistique dans ses finesses, car le parallèle serait vain en ce qui touche le nombre considérable des cités représentées par une ou deux pièces. En 1867, l'observation de Fallue était parfaitement recevable, mais elle n'a plus guère de sens aujourd'hui. C'est un choix limité aux séries monétaires attribuées aux combattants gaulois présumés de l'ultime attaque qui eût été inquiétant pour l'authenticité de la récolte.

6^e observation (p. 88-89).

« On a recueilli des (monnaies d')Epasnactus, au sujet desquelles je ferai la réflexion suivante : ce chef, qui reçut le pouvoir après le siège d'*Alesia* et livra le malheureux Cadurque Luctérius, n'est pas cité dans la révolte des Arvernes. César ne mentionne que Vercingétorix, son père Celtillus appelé au commandement de toute la Gaule, son oncle Gobanition, et Vergasillanus. Il parle ensuite des principaux du pays sans les nommer. Nous voulons bien qu'Epasnactus ait fait partie de ces derniers, mais ce n'était pas un motif pour qu'il fit battre des monnaies à son effigie avant qu'il fût chef de sa nation, c'est-à-dire avant le siège d'*Alesia*. »

Rappelons qu'il fut émis deux suites bien distinctes de monnaies au nom d'Epasnactus. Ce sont :

- 1^o des monnaies d'argent, du type BN 3884 et 3885, à la légende EPAD et des monnaies de bronze, du type BN 3886 à 3899, à la légende CICHDV. BRI / EPAD, dont on dénombra respectivement 3 et 59 exemplaires dans la récolte de Grésigny.

1. Les monnaies de Togirix, adoptées par les Romains, forment le lot majoritaire d'un grand nombre de trésors. Signalons, par exemple, les suivants : Vernon (Vienne), 1 005 monnaies gauloises, dont 253 monnaies de Togirix ; Bazouges-en-Dunois (Eure-et-Loir), 300 m. gaul., dont 92 de Togirix ; Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 152 m. gaul., dont 116 de Togirix ; Romagne (Vienne), 37 m. gaul., dont 21 de Togirix, etc.

2. Cf. notre exposé sur la composition de la récolte, dans *Ogam*, t. VIII, 1956, 2, p. 129. Nous écrivions alors sur la valeur du parallèle entre effectifs et monnaies : « Établissons les chiffres, mais gardons-nous d'y voir autre chose que des indications certainement susceptibles de variations considérables, les effectifs étant égaux. »

Au droit, la pièce d'argent présente un buste humain à droite, le cou orné d'un collier, un rinceau celtique s'épanouissant devant le visage. La pièce de bronze nous montre un buste humain à droite, avec une étoile en arrière de l'épaule et, devant la face, la légende CICHIV. BRI. *Au revers*, la monnaie d'argent et le bronze nous montrent un même type, à savoir un cheval au galop à droite, monté à cru par un cavalier, dont un ornement de la coiffure (chevelure ou panache) flotte en arrière de la tête. Sur la monnaie de bronze le guerrier est armé d'une lance en bataille, tandis que le cheval est empreint au-dessus de deux rinceaux en S couchés au-dessus de la ligne d'exergue. Dans les deux cas, la légende EPAD ou IPAD est en exergue.

2^o des monnaies d'argent et de bronze, du type BN 3900 à 3906, pour l'argent, BN 3907 à 3920, pour le bronze, à la légende EPAD², non signalées à Grésigny.

Ce type est unique, probablement frappé à l'aide du même matériel ; on voit, *au droit*, un buste humain à droite, casqué et lauré, imité du type d'un denier romain de la *gens Plautia* ; coupe du cou perlée ; devant la face, la légende EPAD. Sur les monnaies de bronze, le buste peut être ailé. *Au revers*, c'est un guerrier debout, tête à gauche, tenant de la main droite une enseigne militaire ornée de deux ailes (il est donc insisté sur le motif de l'aile) et de la gauche une haste, un bouclier rond et une épée. Au pied du guerrier, à gauche, un casque.

Il est vraisemblable que les monnaies d'argent du type BN 3884 et 3885 sont antérieures à celles du type 3900 à 3906, pour des raisons tirées de la métrologie et de la typologie et pour une raison externe, tirée de la répartition géographique de ces espèces.

a) Le poids des pièces d'argent BN 3884 et 3885 dépasse largement 2 g³. Celui des éléments de la suite BN 3900 à 3906 ne dépasse pas 1,92 g⁴. Cette constatation nous invite à conclure à la succession chronologique des émissions considérées, en vertu d'un critère, contraignant en méthodologie numismatique pour la Gaule.

b) La typologie nous montre pour la première suite un type d'ex-

1. Voir notre étude, intitulée *Les monnaies gauloises au nom des chefs mentionnés dans les Commentaires de César*, in *Collection Latomus*, vol. LVIII (1962), *Hommages à Albert Grenier*, p. 433-436.

2. C'est un cas exceptionnel de passage de la frappe de l'argent à celle du bronze pour un même monnayage, à l'aide du même matériel, sans doute dû à la dureté des temps et à l'appauvrissement de la cité dans les années qui ont suivi la capitulation. Autre important élément de présomption pour la datation tardive de cette suite.

3. BN 3884 pèse 2,10 g, BN 3885, 2,40 g.

4. BN 3900 pèse 1,88 g, BN 3901, 1,89 g, BN 3902, 1,81 g, BN 3903, 1,79 g, BN 3904, 1,87 g, BN 3905, 1,92 g ; BN 3906, 1,61 g.

pression celtique, au droit comme au revers, alors que la seconde suite nous offre un type entièrement romanisé, sur les deux faces. La succession chronologique est plus que suggérée, elle est évidente.

c) La distribution de la monnaie rare du type BN 3884-3885 est limitée au pays arverne et au site d'Alise-Sainte-Reine, alors qu'elle est fort large et intéresse plus de douze de nos départements pour l'autre suite. Et nous savons que, dans le cas de monnaies appelées à circuler après la conquête, l'éventail de la répartition est de plus en plus vaste.

C'est donc à bon droit, semble-t-il, que Saulcy datait la première suite d'« avant la trahison » d'Epasnactus et la seconde d'« après la trahison »¹. Quant à la suite des monnaies de bronze, au type celtique et à la légende CICHIV. BRI / IIPAD, elle se place entre les deux, mais avant la capitulation arverne.

L'observation de Fallue reposait sur la présomption qu'Epasnactus, dont le nom n'a pas été cité par César avant la capitulation de Vercingétorix, n'était pas chef de sa nation et que, par conséquent, il n'a pu battre monnaie avant cet événement. Les monnaies d'Epasnactus constitueraient donc un anachronisme si l'on voulait dater les pertes d'une époque antérieure à la chute de Vercingétorix. En réalité nous ignorons entièrement les titres et qualités requis pour frapper monnaie chez les Arvernes en ce temps-là. Nous constatons que Vercassivellaunus, qui fut le général en chef de l'assaut suprême et qui est cité, lui, comme un chef déjà investi des pouvoirs avant d'avoir rejoint *Alesia*, n'a pas fait frapper de monnaies à son nom², mais nous constatons aussi qu'il nous en est parvenu d'un autre magistrat arverne, dont le nom, empreint sur les monnaies (BN 3921-3930) sous les formes DONNADV et DONNEDV, n'a pas été noté par César. Et les monnaies de Donnadu sont en bronze, d'un type bien arverne au droit et d'un revers identique à celui de la suite des monnaies d'argent d'Epasnactus la plus ancienne. On ne les a jamais signalées qu'en Arvernie.

L'argument de Fallue, loin d'être hypercritique en 1867, reposait donc en fin de compte sur l'insuffisante information numismatique de son époque.

1. F. DE SAULCY, *Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de César*, in *Annuaire de la Soc. franç. de Numismatique*, 1867, p. 27-28, pl. III, 50, 52, 53. — Sans nous donner ses raisons, A. Blanchet n'admettait qu'avec répugnance le classement chronologique de Saulcy : « Je ne sais, écrivait-il, s'il est suffisamment sûr » (A. BLANCHET, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, 1905, p. 421, n. 2).

2. Voir notre étude signalée *supra*, (p. 330, n. 1) p. 444-445. — La récolte de Grésigny comprenait des monnaies attribuables avec sûreté à plusieurs des chefs de la guerre des Gaules cités par César : Dumnorix, mort en 54 (5 pièces), Epasnactus (62), Litavicos (12), Tasgetios, mort en 54 (1) et Vercingétorix (2).

7^e observation (p. 89).

« Dans la note officielle des monnaies trouvées devant Alise-Sainte-Reine, nous lisons : trois Epasnactus, *avant sa soumission*, puis cinquante-neuf Epasnactus. Or, nous demandons : comment ces cinquante-neuf dernières médailles peuvent-elles avoir été recueillies dans le remblai d'un fossé, si elles sont postérieures à la soumission d'Alise? »

Cette observation repose sans doute sur la rédaction ambiguë de Napoléon III. Nous venons d'exposer à propos de l'observation précédemment examinée comment les pièces d'argent et les pièces de bronze au nom d'Epasnactus, trouvées devant Alise, appartiennent les unes et les autres aux émissions antérieures à la conquête.

8^e observation (p. 89).

« Toujours est-il que le cabinet impérial des antiques n'a pas encore su distinguer les médailles d'Epasnactus antérieures au siège de cette place d'avec celles qui auraient été frappées à la suite de cet événement. Les habiles numismates auteurs de cette découverte feraient bien de communiquer leur recette aux savants employés de cet établissement. »

Le fait que le Cabinet des médailles n'ait pas admis la distinction chronologique proposée par Saucy ne prouve rien. En 1905, A. Blanchet lui-même n'était guère convaincu. C'est une question de progrès scientifique et l'expérience a malheureusement prouvé, en France et ailleurs, que les fonctionnaires en place n'admettent pas toujours sans répugnance les découvertes les mieux fondées. En tout cas, l'autorité du personnel d'un établissement savant ni même son improbable incompetence ne sauraient tenir lieu de jugement objectivement construit par ses soins.

9^e observation (p. 89).

« Comment justifier la rencontre, dans les fouilles, de certaines monnaies des *Rèmes*, des *Lingons* et des *Trévires*, eux qui avaient voulu rester fidèles aux Romains, et qui ne sont pas cités parmi les peuples qui fournirent leur contingent à l'armée de secours? »

Trois remarques feront, croyons-nous, justice de cette observation, entièrement recevable à l'époque et qui n'a pas dû peu embarrasser A. de Barthélemy et les savants qui se trouvèrent confrontés avec elle, puisque, à notre connaissance, nul n'a essayé de répondre.

1^o La circulation des monnaies gauloises, comme nous l'avons vu plus haut, était passée, en 52, du stade régional à celui de la généralisation. Cette année-là, il n'était plus nécessaire d'être Rème, Trévire

ou Lingon pour posséder des monnaies émises chez les Rèmes, les Trévires ou les Lingons.

2^o Le nombre des monnaies attribuées à ces peuples par Napoléon III et par les numismates du Second Empire, dans la récolte faite à Grésigny, est de très faible importance¹, et encore l'unique pièce attribuée aux Trévires est-elle d'un classement peu sûr. Cette modicité devrait plutôt nous incliner à penser que ces trois peuples étaient totalement étrangers à la coalition gauloise.

3^o Les Rèmes et les Lingons² furent les auxiliaires efficaces de César et, si l'on trouvait à Grésigny un lot important de leur numéraire, la chose ne devrait pas étonner. Il ne faut pas oublier, en effet, que la récolte des fossés comporte des monnaies des deux camps.

10^e observation (p. 89-90).

« Comment se fait-il que les Volces de Toulouse et ceux de Narbonne se trouvent représentés dans les fossés d'*Alesia* ? »

Puisque les monnaies de partout circulaient partout en Gaule à cette époque, il est tout à fait dans la nature des choses que trois pièces d'argent des peuples aquitaniques³, agrégées à la circulation générale, aient été perdues sur le sol de Grésigny, indépendamment de la présence de tout guerrier venu des bords de la Garonne.

11^e observation (p. 90).

« M. de Saulcy avait déjà recueilli, sur le mont Auxois, plusieurs médailles des Allobroges de Savoie, lesquels appartenaient pourtant à la Province romaine. Nous rappelons ce fait comme une variante des belles découvertes que lui réservait sa fortune. »

Les découvertes faites sur le mont Auxois sont, en principe, d'époque gallo-romaine, mais cette accusation en forme de brocard se relie médiatement à la question en insinuant que Saulcy prenait des libertés avec les découvertes archéologiques. En tout cas, si cela fut, l'exemple était mal choisi. D'une part, en effet, le musée municipal d'Alise-Sainte-Reine possède une pièce d'argent du type BN 2884, classée aux Allobroges et provenant nécessairement du site, mais, d'autre

1. Selon le classement actuel, les monnaies des Rèmes étaient représentées par deux bronzes du type BN 8040 (DAG 107) ; celles des Lingons étaient représentées par deux bronzes du type BN 8291 (DAG 62) et par un autre du type BN 8329 (DAG 38). Quant à la pièce BN 9383, donnée par Napoléon III aux Trévires (DAG 178), son classement est incertain, elle doit être attribuée à un peuple rhénan plus méridional, semble-t-il.

2. Cf., pour les Rèmes, auxiliaires de César, *B.G.*, VIII, 11-12 ; pour les Lingons, *ibid.*, 11.

3. Il s'agit du type BN 2976 ou voisin (DAG 181).

part, dans le relevé général que nous avons dressé des monnaies trouvées sur le plateau dans les fouilles de la Société des sciences de Semur, nous avons noté deux monnaies du type BN 2935, cataloguées aux Allobroges¹.

12^e observation (p. 90).

« Il est évident, pour nous, que les hommes honorables qui avaient la haute direction des travaux ont été trompés ; que la spéculation parisienne s'est abattue sur Alise-Sainte-Reine, et que pour donner plus d'intérêt aux fouilles, mettre en évidence le fameux camp dont on attendait monts et merveilles, on y a trouvé tout ce qu'on a voulu. Nous dirons même plus qu'on n'a voulu, car on a été contraint de congédier la race des découvreurs qui auraient tout encahi. »

Léon Fallue n'a pas étayé par des preuves cette grave accusation de faux et de supercherie, mais, si cela eût été il était sans doute difficile d'attaquer les personnes autrement que par allusions. Comme Fallue était sincère, on ne peut qu'admirer son courage en présence du régime autoritaire de l'Empire même libéral. Pour éprouver la valeur de la critique, voyons donc d'abord quelles monnaies gauloises un archéologue frauduleux, éclairé par la lecture des *Commentaires*, se fût efforcé de réunir en vue d'une récolte provoquée².

1. Cf. SAULCY, *Lettre (au) général de Creully sur la numismatique gauloise à propos de la question d'Alésia*, in *Revue archéologique*, 1860, p. 261-274. A la p. 268, Saulcy signale une monnaie d'argent des Allobroges, faisant partie de la « collection du sieur Calabre », à Alise. Il s'agit de BN 2917, croyons-nous. Un archéologue de Dijon, Mignard, a laissé un portrait du « sieur Calabre ». « Avant les fouilles officielles, a-t-il écrit, un riche trésor d'objets d'antiquités d'Alise... et quantité de médailles avaient été amassés par un paysan nommé Calabre. Nous l'avons vu et entretenu : il était courbé en deux et sa tête touchait ses genoux, tant l'attitude de l'investigateur lui était journalière et habituelle » (*Archéologie bourguignonne*, Dijon-Paris, 1874, p. 59).

2. L'un de nos correspondants fut le regretté Léon Delamarche, excellent défenseur de la thèse d'Alaise, dont nous n'avons jamais trouvé la loyauté ni la courtoisie en défaut. Il nous a fait la confiance et l'honneur de nous écrire, le 26 octobre 1936, ses préventions à l'égard de Saulcy et notamment ceci : « Pernet a été présent à toutes les fouilles, tout passait par ses mains, c'est lui qui envoyait tous les soirs aux Tuileries, à peine débarrassés de leur gangue de boue et sans avoir le temps (ni la capacité, c'était un ouvrier de 22 ans) de les étudier, les objets trouvés dans la journée. Il dit : 'Voilà tout ce qui a été recueilli et envoyé'. On peut lui faire confiance et je ne crois pas plus que vous à une fraude sur place. Mais si quelqu'un a porté directement aux Tuileries une trouvaille dont il n'a pas parlé à Pernet, quelle garantie avons-nous qu'elle a été faite dans le chantier de Pernet ? — Les monnaies envoyées par Pernet sont restées deux ans aux Tuileries entre les mains de Pietri, de Reffye, de Stoffel, courtisans de l'empereur. Puis, elles ont été toutes soumises, pour expertise, à Saulcy, qui donne la liste de toutes. A Saulcy qui, pour plaire à l'empereur, si désireux de donner, coûte que coûte, dans son Histoire de César, une solution à tous les problèmes, avait fait la fraude de Saint-Pierre en Châtre. Entre Pietri, Reffye, Stoffel, Saulcy, qui peut dire qu'on n'a pas éliminé et remplacé tout ce qui était manifestement postérieur à la conquête ? N'oublions pas que

II. LES MONNAIES GAULOISES DE GRÉSIGNY SONT-ELLES LE FAIT D'UN FRAUDEUR ?

A. Monnaies qu'on se fût efforcé de mettre dans une récolte provoquée.

1) Bronzes à la légende VERCA.

Le commandement des troupes destinées à l'assaut final contre les retranchements romains fut confié à l'Arverne Vercassivellaunus, cousin de Vercingétorix¹. Il eût donc certainement semblé logique de rencontrer des bronzes à la légende VERCA, attribués à Vercassivellaunus, au siècle dernier et encore par A. Blanchet de notre temps². Or, on n'en a pas signalé un seul exemplaire dans la récolte de Grésigny. Pour des raisons numismatiques, nous avons naguère été dans la nécessité de conclure que les monnaies à la légende VERCA n'étaient pas arvernes. Ajoutons qu'elles étaient peut-être même postérieures à la capitulation d'*Alesia*³, bien que la fabrication et le style en soient bons.

2) Monnaies belges.

César nous a fait savoir que les chefs gaulois choisirent soixante mille hommes parmi les contingents des cités *quae maximam virtutis*

Saulcy avait acquis, pour les incorporer à la sienne, 15 autres collections... Les différences sont trop grandes, dans le détail (...) comme dans le total, entre Pernet, Saulcy et Napoléon III, et celui-ci a trop souvent varié, pour qu'il n'y ait pas eu quelques tripatouillages avant, pendant ou même après l'expertise Saulcy. Du moins, comme disait Descartes, 'il est de la prudence de ne jamais se fier entièrement à ceux qui nous ont une fois trompés'... ». Léon Delamarche, notre amical contradicteur, est mort avant que nous ayons retrouvé les deux pièces de bronze au nom de Vercingétorix. Le fait que Saulcy, qui aurait matériellement pu le faire, n'ait pas substitué un de ses statères d'or épigraphes au seul des misérables bronzes qu'on reconnût et qu'on n'osa ni reproduire ni montrer, atteste qu'en cette affaire la probité du savant prit le pas sur la flatterie du courtisan. Il était certes loisible à Saulcy et aux personnes citées par Léon Delamarche d'éliminer et de remplacer tout ce qui leur aurait paru postérieur à la conquête, mais ils n'avaient que les connaissances de leur temps et se fussent certainement trahis par quelque erreur, aujourd'hui manifeste.

1. Cf. *supra*, p. 327, n. 1.

2. A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 422, fig. 462. — Type BN 3936 à 3947.

3. Cf. notre étude signalée *supra* (p. 330, n. 1), p. 444-445. Outre les données présentées dans cette étude, notons que les monnaies à la légende VERCA semblent bien appartenir à un étalon pondéral différent de celui des monnaies de bronze arvernes antérieures à 53. Ces derniers sont statistiquement plus lourds. Le poids de 2,02 g de l'exemplaire des bronzes de Verca le plus pesant de la Bibliothèque nationale apparaît comme exceptionnel, mais il se situe encore très au-dessous du poids habituel des bronzes arvernes d'Epasnactus du type BN 3885 (exemplaire le plus pesant = 3,02 g) et de Donnadu, du type BN 3921 (pareillement 3,02 g). Le poids des monnaies de bronze fournit un critère chronologique généralement beaucoup moins sûr que le poids des monnaies précieuses, mais ici la différence paraît nette.

*opinionem habebant*¹ ; or, au chapitre premier du premier livre des *Commentaires*, chacun sait qu'il est écrit : *horum omnium (populorum) fortissimi sunt Belgae*. D'autre part, César a bien donné cette précision que le commandement supérieur de l'armée de secours avait été confié à un Belge, Commios². Logiquement donc il était indiqué de trouver des monnaies belges dans une récolte provoquée. Selon le classement de Napoléon III, nous reconnaissons en tout et pour tout six pièces de cette origine dans la récolte de Grésigny, c'est-à-dire un peu moins de 1 %³.

3) Monnaies lémoviques de Sedullus.

Un fraudeur se fût logiquement efforcé de glisser au moins quelques bronzes alors attribués à Sedullus ou Sedulius, *dux et princeps Lemovicum Aremoricorum*⁴, tué au combat. Or, il n'y en avait pas. Et Blanchet a démontré, en 1905, que les monnaies attribuées à Sedullus étaient nécessairement postérieures à l'an 47 av. J.-C.⁵, puisqu'elles sont démarquées d'une monnaie romaine de cette date.

4) Statère d'or de Vercingétorix.

La monnaie la plus démonstrative, aux yeux d'un fin connaisseur de la numismatique gauloise au Second Empire, celle dont un fraudeur n'eût pu négliger de susciter la mise au jour par les ouvriers des fouilles de Grésigny, comme la preuve de la lutte des Arvernes en ce lieu et le témoignage chronologique par excellence du moment de l'événement, eût été le statère d'or de Vercingétorix. Et, par chance, une bonne quinzaine d'exemplaires avaient été exhumés dix ans plus tôt en Auvergne⁶ ; les principales collections en étaient riches, particulièrement celle de Saulcy, qui en renfermait plusieurs⁷.

Et c'est bien une pièce de cette série qu'on crut ou plutôt qu'on voulut croire avoir trouvée, lorsqu'on écrivit, à propos des monnaies gauloises de Grésigny : « ce qui est décisif, c'est que, dans le nombre, nous en avons cent trois qui sont incontestablement d'origine arverne ;

1. *B.G.*, II, 83.

2. *B.G.*, II, 76.

3. Selon le classement de Napoléon, il y avait les monnaies suivantes, figurées sur les planches de monnaies du *Dictionnaire archéologique de la Gaule* : DAG 109 (Suessions), 107 (Rèmes), 166 (Leuques), 178 (Trévires).

4. *B.G.*, VII, 88.

5. A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 202-203 et 291-292. — Voir, sur cette question, notre *Note sur la circulation des monnaies gauloises à propos des monnaies à la légende CONNOS EPILLOS / SEDVLLVS*, in *Revue archéologique de l'Est*, t. X, 1959, p. 213-219.

6. Voir notre étude du monnayage de Vercingétorix, dans *Gallia*, t. XXI, 1963, 1, p. 27-28. La découverte de Pionsat avait eu lieu en 1852.

7. Saulcy possédait au moins quatre pièces, qui sont entrées au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale et sont actuellement cataloguées sous les numéros BN 3772, 3773, 3777, 3778.

l'une d'elles porte en toutes lettres le nom de Vercingétorix »¹. L'auteur n'ajoute pas qu'il s'agit d'un statère d'or. Quelques pages plus loin, dans son inventaire, nous lisons pourtant : « VERGINGETORIXS. Cette pièce semble être de cuivre, et pourrait cependant n'être qu'un statère de très bas électrum »².

Malgré cette petite tentative de ruse, qui cache fort mal la déception, sur le terrain nul n'avait songé à suppléer par supercherie à l'apparente lacune de la récolte en ce qui touche à la preuve matérielle la plus considérable³.

5) La proportion des monnaies de potin.

Selon les théories numismatiques du temps⁴ un faussaire n'eût pu manquer d'enrichir les fouilles au moyen de monnaies de bronze coulé ou potins en grand nombre. Et c'eût été aisé, car ces espèces sont rendues par leur nombre à peu près exemptes de valeur marchande et tous les fouilleurs d'oppidum les rencontrent par poignées. Or, dans la récolte de Grésigny, on en a compté tout juste 53, soit environ 11 %, ce qui est conforme à ce que nous savons aujourd'hui de la distribution des potins en 52 av. J.-C.

6) Les monnaies de Togirix.

Un fraudeur se fût interdit, d'autre part, de provoquer la découverte d'un nombre de pièces hors de proportion avec la vraisemblance, telle qu'elle apparaissait en 1861-1865. Et pourtant, selon les classements admis à cette époque, on comptait cent dix-huit monnaies séquanes. Cela représentait le quart des monnaies pour le vingtième de l'effectif. A elles seules, les soixante-douze pièces d'argent de Togirix forment le lot le plus nombreux, ce qui était invraisemblable alors ;

1. (Napoléon III) *Histoire de Jules César*, t. II, Paris, 1866, p. 556.

2. Voir notre étude signalée *supra* (p. 336, n. 6) p. 54-55 et 60-65.

3. Il n'y avait du reste aucune monnaie de bon or dans la récolte, soit qu'aucun des malheureux enfouis pendant l'action n'en fût porteur, soit qu'on ait pu détrousser les cadavres, s'ils furent inhumés dans les fossés après la bataille.

4. A. Blanchet admettait encore que les monnaies de potin pouvaient être, sinon de la fin du II^e siècle avant notre ère, du moins du début du I^{er}. « On donnait autrefois une date beaucoup trop récente aux bronzes coulés, imités des bronzes massaliètes ; mais je crois avoir démontré que les prototypes remontaient au moins au II^e siècle av. J.-C., et d'autre part on a trouvé un bronze au quadrupède déformé dans une sépulture d'Ornavasso, qui appartient à un groupe du commencement du premier siècle avant notre ère. D'autres pièces analogues ont été recueillies en Suisse, dans des sépultures au moins aussi anciennes » (A. BLANCHET, *op. cit.*, p. 252). Des archéologues sont revenus récemment sur la question de la date des sépultures d'Ornavasso, qu'ils fixent dans la seconde moitié du I^{er} siècle, à l'époque d'Auguste (cf. notre notice dans *Annales de Bretagne*, t. LXX, 1965, 1, p. 49-51). Les monnaies de potin s'épanouissent après la conquête romaine.

mais, nous savons à quel point ce nombre est aujourd'hui en conformité avec tout ce que nous constatons par ailleurs¹.

B. *Monnaies qu'il eût été impossible de se procurer.*

On ne voit donc pas dans la récolte de Grésigny les monnaies qu'un faussaire eût été induit à y introduire par la lecture des *Commentaires* et la connaissance de la numismatique de son temps, mais on y trouve des monnaies qu'il eût été dans l'impossibilité de se procurer soit que le nombre nécessaire en eût été trop élevé, soit qu'il s'agit d'éléments d'une rareté insigne.

a) *Monnaies dont le nombre eût été trop élevé.*

Réunir aujourd'hui soixante-deux bronzes d'Epasnaetus à la légende CICHIV. BRI / IIPAD serait une entreprise impossible, même en mobilisant le stock de tous les marchands. La difficulté n'eût pas été moindre du temps de Napoléon III.

b) *Monnaies d'une rareté insigne.*

Nous n'alourdirons pas l'exposé qui, sur ce point, pourrait se prêter à des développements et nous nous bornerons à trois exemples.

1) La monnaie d'argent à la légende DARA / DIARILOS.

En 1861, la monnaie d'argent à la légende DARA / DIARILOS, du reste incomplètement connue, existait en un unique spécimen, apparu avant 1837, ayant appartenu aux collections Lagoy, puis de Luynes². Aucune réplique n'en avait été signalée dans le commerce. Aucune ne fut signalée depuis. La pièce retirée des fossés de Grésigny donne l'inscription monétaire complète.

2) La monnaie de bronze à la légende BVCIOS.

Un bronze, présentant, au droit, la légende lue BVCIOS par Saulcy, est un exemplaire unique jusqu'à ce jour³.

3) Les monnaies de bronze épigraphes de Vercingétorix.

Deux bronzes au nom de Vercingétorix et au même type que les statères d'or, l'un de la variété à la tête nue et l'autre à celle de la tête casquée, ont été découverts dans les fossés de Grésigny et n'ont été signalés jusqu'à nos jours nulle part ailleurs.

1. Cf. *supra*, p. 339, n. 1.

2. LAGOY, *Notice sur l'attribution de quelques médailles gauloises*, Aix-en-Provence, 1837, p. 45, fig. 32. La pièce est passée dans la collection de Luynes, acquise par le Cabinet de France, elle y est cataloguée sous le numéro 4537. Elle est en argent, pèse 1,57 g = DAG 184.

3. DAG n° 153.



Pièce n° 1 = monnaie de bronze épigraphe de Vercingétorix trouvée dans les fossés de Grésigny (MAN 285), module 19 mm, poids 4,58 g. Agrandissement.



Pièce n° 2 = monnaie de bronze épigraphe de Vercingétorix, méconnaue comme telle, découverte dans les fossés de Grésigny (MAN 283), module 17 mm, poids 5,45 g. Agrandissement.

Les numismates qui assistaient l'Empereur ont bien identifié la pièce de bronze, dont le droit est de la variété à la tête nue¹, mais ils lui ont laissé suggérer que, tout en paraissant « être de cuivre », elle « pourrait cependant n'être qu'un statère de très bas électrum », comme nous l'avons exposé plus haut.

En ce qui concerne la pièce de bronze de la variété à la tête casquée,

1. Cf. *supra*, p. 336, n. 6.

ils ne l'ont pas reconnue. Par le moyen des relevés minutieux et des techniques d'observation par lesquels on opère l'identification caractérisque, il est établi que ce bronze est issu du même couplage de coins que les statères d'or BN 3775 et de la collection Changarnier,



Pièce n° 3 = monnaie d'or épigraphique de Vercingétorix trouvée à Pionsat (Puy-de-Dôme) (BN 3775), module 16,5 mm, poids 7,41 g. Agrandissement.

Preuves par excellence de la présence arverne sur le site d'Alise-Sainte-Reine, en 52 av. J.-C., les monnaies n° 1 et 2, au nom de Vercingétorix, sont en bronze, alors qu'il n'est connu ailleurs que des statères d'or au nom de ce chef.

Sur la pièce n° 1, la légende est immédiatement reconnaissable. Sur la pièce n° 2, elle est réduite à la tête de plusieurs lettres, que masquent les oxydations, mais il est prouvé que la pièce de bronze n° 2 est issue des mêmes coins que la pièce d'or n° 3, il est donc aisé de repérer l'emplacement des lettres sur la pièce n° 2 et de constater l'existence des vestiges de l'inscription.

puis Motte¹. Les spécialistes du XIX^e siècle n'avaient pas soupçonné cette origine, parce que le flan de la pièce est court et que les oxydations en ont mal conservé le relief marginal, mais, dès lors que l'on sait l'emplacement précis de chaque lettre, il est aisé de constater que la tête de plusieurs d'entre elles est quand même encore visible sur l'original².

1. Pièce du Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, numéro d'inventaire 285.

2. Pièce du Musée des Ant. nationales, n° 283. On lit]T̄OR[IX[, c'est-à-dire la tête des quatre lettres partiellement visibles. — Par une étrange continuité dans l'erreur, les pionniers jusqu'à A. Blanchet lui-même soutinrent, comme un dogme, qu'il était en fait impossible de rencontrer deux monnaies gauloises issues d'un même coin. Saulcy soutenait ferme cette opinion, il écrivit à Mignard, en 1874, au sujet des monnaies de Vercingétorix que « pas une seule ne peut être sortie de sous le même coin que l'une quelconque des autres » (MIGNARD, *Archéologie bourguignonne, op. cit.*, p. 24). Par malchance c'était effectivement vrai des quatre exemplaires de sa collection personnelle, tous frappés entre des coins différents. BN 3772 étant issu du couplage D 7-R 7, BN 3773 du couplage D 9-R 9, BN 3777 de D 3-R 3 et 3778 de D 2-R 1.

4) Les monnaies de bronze anépigraphes du type arverne.

Deux bronzes, du même type que les statères d'or anépigraphes arvernes de la fin de l'indépendance, proviennent aussi des fossés de Grésigny¹. On connaissait déjà deux exemplaires de ces pièces fort rares, elles faisaient partie de la collection de Saulcy et provenaient des environs d'Alise-Sainte-Reine ou du mont Auxois² et se trouvent aujourd'hui au Cabinet des médailles³.

III. MONNAIES DE NÉCESSITÉ SUR L'OPPIDUM

Les monnaies de bronze épigraphes de Vercingétorix ne sont connues que par les deux individus découverts dans les fossés de Grésigny. Ce fait mérite qu'on s'y arrête. D'autre part, nous ne saurions dire si les monnaies de bronze anépigraphes proviennent du mont Auxois ou seulement des environs d'Alise, car notre informateur du XIX^e siècle n'a pas vu l'opportunité de le préciser.

Nous devons considérer que ces frappes de bronze arvernes, ignorées en Arvernie, n'ont jamais été signalées que sur le site d'Alise-Sainte-Reine ; qu'elles proviennent en partie d'un matériel périmé en 52 (les anépigraphes) et, pour l'autre part, du matériel en service au moment de l'investissement d'*Alesia* (les épigraphes). Comment ne pas être conduit à considérer comme exceptionnelles et nées dans un atelier mobile et itinérant, qui suivait le chef, ces monnaies de fortune produites sous la pression des nécessités d'un siège, attesté par l'archéologie?

La présence dans les fossés de Grésigny, au-delà des lignes d'investissement, d'espèces émises dans la place ne fait pas difficulté ; d'une part, en effet, certains contacts existent pendant le siège entre

1. Ce sont les pièces MAN 281 et 282.

2. Dans sa *Lettre au général de Creully* (cf. *supra*, p. 334, n. 1), p. 267 et 270, Saulcy a fait connaître la découverte de trois de ces pièces. L'une, désignée comme « pièce anépigraphie d'un chef arverne », appartenait à Calabre. Les deux autres appartenaient à Saulcy lui-même. Malheureusement, Saulcy confondait dans cette suite les pièces, muettes par excentration du flan, dont la légende gravée sur le coin était ADCANAVNOS ou une variante, qui ont été découvertes en grand nombre sur l'emplacement de Gergovie, mais nous connaissons par des sources plus précises ce qu'étaient les monnaies de Gergovie et l'on n'y a jamais signalé les bronzes anépigraphes arvernes, frappés à l'aide des coins qui servaient à l'émission des statères d'or.

3. Ce sont les bronzes BN 3749 et 3769, pesant respectivement 4,95 g et 4,35 g. Pour BN 3749, le catalogue de la Bibliothèque nationale porte la mention *electrum bas*, alors qu'il s'agit d'une pièce de bronze sans discussion possible. Cette mention erronée vient manifestement de Saulcy, dont on a recopié les étiquettes. Saulcy avait fait de même à l'égard du bronze découvert dans les fossés d'Alise, sur lequel on avait lu dès la découverte le nom de Vercingétorix. Selon la remarque de César, les hommes croient volontiers ce qu'ils désirent, n'était-ce pas chez Saulcy une véritable auto-suggestion ?

interiores et légionnaires¹, et, d'autre part, nous ignorons encore, en dehors de toute hypothèse, les conditions des enfouissements constatés au niveau de l'emplacement dit du camp D. Nul n'a encore prouvé qu'on n'ait pu ensevelir, au moins en petit nombre, des combattants *oppidani* morts en tentant de faire leur jonction avec les *exteriores* dans ce secteur ou non loin de là.

CONCLUSION

Une collection de plus de six cents monnaies romaines et gauloises, d'un *facies* statistiquement conforme à l'état de la circulation en Gaule, en 52 av. J.-C., et comprenant des échantillons d'émissions exceptionnelles d'espèces de bronze arvernes, faites à l'aide des coins destinés aux séries de monnaies d'or, inconnues ailleurs, a été découverte à Grésigny-Sainte-Reine, principalement au pied d'une colline située au nord-ouest, parmi des armes romaines et gauloises en grand nombre et des ossements d'hommes et de chevaux, dans des fossés antiques et sur des centaines de mètres de longueur.

Il est donc objectif de conclure que nous sommes devant les vestiges d'un événement guerrier considérable, datant de l'époque gauloise, mais à une période de contacts avec l'armée romaine et postérieure à la prise du pouvoir par Vercingétorix, c'est-à-dire après les premiers mois de l'année 52. Ces monnaies, dont la composition ne permet pas de douter de l'authenticité des dépôts, ont été recueillies au sein d'un dispositif de fossés entourant un oppidum dont le nom antique, attesté par une inscription locale, était *ALISIA*².

Nous livrons donc ces constatations aux historiens et aux critiques, qui se poseraient encore la question de savoir si l'emplacement d'Alise-Sainte-Reine était ou n'était pas celui de l'*Alesia* des *Commentaires*.

¹ Voir à ce propos notre article de *Gallia* (cf. *supra*, p. 336, n. 6), p. 64.
² *C.I.L.*, XIII, 2880. — L'inscription provient du lieu-dit « le cimetière Saint-Père ».